



FICHE INTENDANCE 2024-2025
A remplir par TOUS LES ELEVES ou ETUDIANTS

Identité de l'élève ou de l'étudiant :

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE (entrante) : _____

Responsable financier de l'élève ou de l'étudiant :

NOM & Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Adresse mail : _____ @ _____

REGIME

DEMI-PENSIONNAIRE

EXTERNE

Joindre obligatoirement :

1) un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal** mentionnant l'**IBAN** et le **BIC** au nom du représentant légal. (Les comptes LYDIA ne sont pas acceptés).

2) l'**attestation de paiement de la CAF** pour le calcul du tarif du repas : Dispositif Equitables Région Ile-de-France
Nouveauté 2024-2025 : Télétransmission possible du Quotient Familial au lycée.

Opération à réaliser :

- Virement à effectuer sur le compte du lycée d'un montant de **30 euros en précisant bien dans le libellé du virement le NOM et le Prénom de votre enfant.**

IBAN Lycée Joliot Curie :
FR76 1007 1920 000 0010 0043 355

BIC Lycée Joliot Curie :
TRPUFRP1

Domiciliation :
TP NANTERRE

Joindre obligatoirement :

- **Un Relevé d'identité bancaire (RIB) ou Postal** mentionnant l'**IBAN** et le **BIC** du représentant légal.

(Les comptes LYDIA ne sont pas acceptés).

Nouveauté 2024/2025 :

DROIT A LA BOURSE : Pour tous les élèves y compris les élèves boursiers 2023/2024, l'étude automatique des droits à bourse lors de l'inscription doit être renseignée.

Le RIB à fournir doit être alors celui du demandeur de la bourse.

Fait à, le Signature du responsable :

*Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à contacter au plus vite l'assistante sociale et/ou le service de l'Intendance. Des solutions peuvent être proposées pour le règlement des frais de demi-pension, de transport, ou autre, comme la constitution d'un dossier de demande d'aide du fonds social lycéens (sous conditions de ressources et selon un barème défini).
 Les étudiants doivent se rapprocher du CROUS.*